



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes



1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), comme l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2023-2024 et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) pour l'exercice 2023-2024. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 30 septembre 2023 sont de 223,9 millions de dollars, comparativement à 231,2 millions de dollars au 30 septembre 2022. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

Autorisation Crédit/législative	Description	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	158 853 215	126 078 028
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(5 200 000)	(4 200 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	54 739 620	97 064 860
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 666	17 491
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 511 154	12 274 023
Autorisations totales		223 907 655	231 234 402

La baisse nette de 7,3 millions de dollars relative au financement s'explique principalement par :

- une diminution de 39,1 millions de dollars liée au portefeuille de biens immobiliers, attribuable en grande partie à un paiement de 36,1 millions de dollars en 2022-2023 lié à l'achèvement substantiel de l'Édifce d'entreposage et de préservation à Gatineau¹;
- une diminution de 16,3 millions de dollars résultant d'une harmonisation du financement lié au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke;
- une augmentation de 24,1 millions de dollars en financement temporaire pour la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
- une augmentation de 11,1 millions de dollars liée au report des budgets de fonctionnement et de capital;
- une augmentation de 7,2 millions de dollars en financement temporaire pour la mise en œuvre du Cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats autochtones annoncée dans le budget de 2022;
- une augmentation de 5,7 millions de dollars liée aux redressements législatifs.

¹ Construction de l'édifice complétée en 2022, pour la préservation des archives analogiques à Gatineau, au Québec.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, le cumul des crédits utilisés représente 87,1 millions de dollars au 30 septembre 2023, comparativement à 101,4 millions de dollars au 30 septembre 2022. La diminution de 14,3 millions de dollars s'explique principalement par :

- une diminution nette de 23,8 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au portefeuille de biens immobiliers ainsi qu'au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke :
 - une diminution nette de 31,6 millions de dollars des dépenses liées à « l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages » (attribuable principalement au paiement de 36,1 millions de dollars effectué en 2022 pour l'achèvement substantiel de l'Édifrice d'entreposage et de préservation, contrebalancé par une augmentation des dépenses liées au projet Ādisōke);
 - une augmentation nette de 6,4 millions de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement attribuable au moment où les paiements tenant lieu de taxes ont été effectués;
 - une augmentation de 1,4 million de dollars des dépenses liées aux « services professionnels et spéciaux »;
- une augmentation nette de 8,3 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable aux initiatives suivantes :
 - la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
 - la mise en œuvre du Cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats autochtones annoncée dans le budget de 2022;
 - la mise en œuvre d'ententes de règlements de recours collectifs tels que la purge LGBT;
- une augmentation de 0,8 million de dollars des dépenses liées aux « paiements de transfert », principalement attribuable au moment où ont été payées des contributions pour l'initiative de préservation des langues et des cultures autochtones;
- une augmentation nette de 0,4 million de dollars des dépenses ministérielles, principalement attribuable aux activités d'acquisition, de préservation et d'accessibilité liées au patrimoine documentaire canadien relativement à l'acquisition, à la maintenance et à la location d'équipements.

3. Risques et incertitudes

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne renouvelle pas ou n’améliore pas les systèmes actuels et les processus qui sous-tendent ses opérations numériques, cela risque de nuire à sa capacité de s’acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.
- Si BAC n’a pas la capacité de répondre à ses obligations en lien avec son portefeuille immobilier, ses biens immobiliers risquent de se détériorer et de ne pas répondre aux besoins grandissants et spécialisés d’entreposage de sa collection, ce qui mettrait en péril l’intégrité de celle-ci.
- Si BAC ne continue pas d’améliorer l’ensemble des services qu’il offre (par exemple aux chercheurs, au public, au gouvernement fédéral, aux donateurs, aux bibliothèques et aux éditeurs, ainsi que pour le soutien aux recours collectifs), il risque de ne pas pleinement répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs actuels et futurs et ainsi perdre de sa pertinence.
- Si BAC ne peut recruter, former et maintenir un effectif ayant l’expertise et les compétences requises pour s’adapter à l’évolution rapide de son domaine d’activité, il risque de ne pas être en mesure de remplir pleinement son mandat.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Christine Ivory a été nommée au poste de sous-ministre adjointe aux Collections à compter du 21 août 2023.

Il n’y a pas eu d’autres changements importants en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l’organisation au cours du second trimestre, terminé le 30 septembre 2023.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 10 novembre 2023

Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe
Services organisationnels et dirigeante
principale des finances
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 9 novembre 2023

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

État des autorisations *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	153 653 215	37 601 157	68 166 303	121 878 028	28 360 522	51 613 176
Crédit 5 - Dépenses en capital	54 739 620	7 750 166	11 189 270	97 064 860	5 052 904	43 637 660
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 511 154	3 877 788	7 755 577	12 274 023	3 068 505	6 137 011
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 666	-	-	17 491	4 961	4 961
Autorisations budgétaires totales	223 907 655	49 229 111	87 111 150	231 234 402	36 486 892	101 392 808
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	223 907 655	49 229 111	87 111 150	231 234 402	36 486 892	101 392 808

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	117 840 234	26 882 573	51 130 510	94 100 846	21 840 148	42 824 570
Transports et communications	1 870 192	216 611	326 421	834 595	84 106	165 691
Information	871 716	89 325	98 682	295 795	79 331	87 586
Services professionnels et spéciaux	16 598 338	4 560 181	7 363 258	8 976 034	3 967 957	5 971 754
Location	3 977 460	1 380 021	3 360 705	1 295 550	1 144 290	2 785 186
Services de réparation et d'entretien	8 957 549	155 684	187 662	10 186 395	120 371	226 993
Services publics, fournitures et approvisionnements	7 873 093	745 912	1 025 579	7 714 789	655 104	992 476
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	51 533 141	7 458 200	10 707 981	55 402 355	4 339 121	42 321 666
Acquisition de matériel et d'outillage	2 803 228	519 499	619 303	865 443	527 384	776 843
Paievements de transfert	3 305 000	1 000 365	2 568 446	3 520 500	510 122	1 727 650
Frais de la dette publique	6 267 583	917 398	1 846 001	-	1 821 369	1 821 369
Autres subventions et paievements	7 210 121	5 902 295	8 497 063	52 242 100	1 774 707	2 101 295
Dépenses budgétaires brutes totales	229 107 655	49 828 064	87 731 611	235 434 402	36 864 010	101 803 079
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	5 200 000	598 953	620 461	4 200 000	377 118	410 271
Total des revenus affectés aux dépenses	5 200 000	598 953	620 461	4 200 000	377 118	410 271
Dépenses budgétaires nettes totales	223 907 655	49 229 111	87 111 150	231 234 402	36 486 892	101 392 808